

## Note de Johan Willem Beyen à Paul-Henri Spaak et à Joseph Bech (4 avril 1955)

**Légende:** Le 4 avril 1955, prenant acte de l'échec du projet de Communauté européenne de défense (CED), Johan Willem Beyen, ministre néerlandais des Affaires étrangères, adresse à ses homologues belge et luxembourgeois Paul-Henri Spaak et Joseph Bech une note dans laquelle il propose de relancer la construction européenne par le biais d'une intégration économique générale, et non plus sectorielle, dans le cadre d'un marché commun.

**Source:** Archives nationales du Luxembourg, Luxembourg. Organisations internationales. Intégration européenne: conférence de Messine. Plans d'intégration, AE 7688.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_de\\_johan\\_willem\\_beyen\\_a\\_paul\\_henri\\_spaak\\_et\\_a\\_joseph\\_bech\\_4\\_avril\\_1955-fr-b95e7f39-a85e-4db5-95d3-3976f290d074.html](http://www.cvce.eu/obj/note_de_johan_willem_beyen_a_paul_henri_spaak_et_a_joseph_bech_4_avril_1955-fr-b95e7f39-a85e-4db5-95d3-3976f290d074.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## Note du ministère néerlandais des Affaires étrangères (4 avril 1955)

Les instruments de ratification des Accords de Paris une fois déposés, le problème du réarmement de l'Allemagne, ainsi que les questions s'y rattachant directement, cesseront de nous préoccuper. C'est alors que se pose la question s'il faudra reprendre la discussion sur l'intégration européenne, interrompue en 1954 avant l'échec de la CED.

Pour les pays du Benelux cette question est d'autant plus importante que la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de la CECA sera convoquée sous peu. Lors de notre dernière rencontre à Bruxelles, nous étions d'accord que le moment sera alors venu d'inviter le gouvernement français à s'exprimer sur son attitude future vis-à-vis du problème de l'intégration européenne.

En examinant les possibilités de l'intégration européenne dans l'avenir, on parvient à la conclusion qu'il n'est plus possible de se baser sur le projet de Statut soumis par l'Assemblée *ad hoc*. Ceci n'empêche pas qu'il sera peut-être utile de faire usage des études déjà faites par rapport à ce projet et à d'autres propositions (telles que le "plan Beyen").

Les pays du Benelux se sont toujours opposés à l'établissement d'une relation trop étroite entre la CED d'une part, et l'intégration politique et économique générale de l'Europe d'autre part. Bien que les pays du Benelux aient, eux aussi, reconnu que l'intégration générale était un complément indispensable de la CECA et de la CED, ils ont toujours rejeté l'idée d'une Communauté politique qui serait tout simplement un organe coiffant la CECA et la CED.

Le rejet de la CED n'a modifié en rien le point de vue des pays du Benelux. L'intégration générale reste nécessaire, même en défaut de la CED.

D'autre part il faut constater que la déception et la confusion causées par le rejet de la CED ont créé, même chez de nombreux partisans de l'intégration européenne, une attitude beaucoup plus pessimiste que le rejet de la CED ne justifie. Beaucoup d'entre eux se sont résignés à la thèse que pour le moment la coopération économique générale ne peut se réaliser en Europe que sur une base intergouvernementale. La coopération sur une base supranationale ne serait réalisable que dans des domaines bien déterminés voisins de la CECA. A mon avis un tel point de vue n'est pas suffisamment fondé.

Ceux qui acceptent cette conception pessimiste se consolent avec l'espoir, soit que la coopération intergouvernementale, au sens général, soit que la coopération supranationale dans certains secteurs, aboutira graduellement à une coopération supranationale au sens général.

Je ne partage pas cette illusion, pour des raisons que j'ai maintes fois exposées au Parlement néerlandais.

Toute intégration partielle a la tendance de résoudre les difficultés dans le secteur en question par des mesures qui portent atteinte à d'autres secteurs ou aux intérêts des consommateurs, et de conduire à l'exclusion de la concurrence étrangère. Ce n'est pas là le moyen d'augmenter la productivité européenne.

Puis, l'intégration par secteur ne contribue pas à renforcer le sentiment de solidarité et l'unité de l'Europe dans la même mesure que l'intégration économique générale. Pour renforcer ce sentiment il est essentiel que la notion d'une responsabilité commune des états européens pour le bien commun soit incorporée dans une organisation propre à poursuivre les intérêts communs généraux et dont l'organe exécutif est responsable non pas aux gouvernements nationaux mais à un parlement supranational.

C'est pourquoi depuis la conférence de Luxembourg le gouvernement des Pays-Bas s'est opposé à la conception de l'intégration par secteur et s'est prononcé en faveur de la conception plus large d'une "fusion des intérêts" comme l'exprime la résolution de Luxembourg.

C'est précisément en raison des conséquences politiques du rejet de la CED (regain des tendances nationalistes en France et en Allemagne) que l'intégration économique générale revêt une importance

primordiale. Pour réagir contre ces conséquences une intégration par secteur manque d'appel psychologique.

Il semble donc que le moment soit venu pour une prise de position commune nettement définie de la part du Benelux.

De différents côtés aussi bien dans les pays du Benelux qu'ailleurs, on procède actuellement à l'élaboration de projets pour remettre en marche l'intégration européenne. Il va de soi que ces projets sont insuffisamment coordonnés entre eux. Par conséquent, une grande confusion risque de se produire. C'est pourquoi il semble opportun que nos trois gouvernements se concertent pour prendre une initiative bien ordonnée, qui pourrait utilement être avancée à la réunion des ministres des Affaires étrangères de la CECA. Une telle initiative aurait pour objet de créer une communauté supranationale, ayant pour tâche de réaliser l'intégration économique de l'Europe au sens général en passant par la voie d'une union douanière à la réalisation d'une union économique.

Par suite de l'échec de la CED la fonction d'une communauté supranationale de caractère général devra être restreinte premièrement au domaine économique. Cela ne signifie nullement que la réalisation parallèle de projets d'intégration de l'énergie et des transports dans le cadre de la CECA, doit être rejetée par principe. Les relations entre la CECA et la nouvelle communauté seront des plus étroites. La communauté générale devrait constituer l'instrument pour des mesures d'adaptation économique nécessaire pour aboutir à l'union économique, et, le cas échéant, pour le financement de projets de développement en Europe. Dans cet ordre d'idées, je pense notamment à certaines suggestions intéressantes faites par M. Larock.

Il sera nécessaire que cette communauté comprenne les six États membres de la CECA, mais rien n'empêche d'admettre d'autres États européens.

Quant au Royaume-Uni, vu sa position spéciale, il paraît indiqué de régler les rapports avec la Communauté sous forme d'une association, telle qu'elle a déjà été acceptée par la CECA.

Je ne me dissimule pas que des propositions de ce genre pourraient rencontrer une opposition assez sérieuse de nos amis français. Ce n'est pas une raison de ne pas les formuler.

Tout d'abord il n'y a pas lieu d'admettre par avance que le point de vue de la France sera négatif. Même dans ce cas notre initiative aura du moins le grand avantage que les points de vue réciproques seront plus clairement déterminés. Cela ne signifie pas qu'ils doivent nécessairement être diamétralement opposés.

Comme je l'ai déjà dit, il n'est pas besoin pour notre part de nous opposer à des projets d'intégration dans des domaines spéciaux, par exemple, dans ceux de l'énergie et des transports. Il n'en est pas moins que nous devons persister dans notre conception que ces formes d'intégration nous semblent insuffisantes, que nous considérons toujours l'intégration économique générale de caractère supranational comme indispensable à l'unité de l'Europe, ultérieurement aussi au point de vue politique, et que nous désirons entamer les pourparlers à ce sujet dès que la France s'y trouve disposée.

En définissant nettement notre point de vue, nous parviendrons à mettre fin à la confusion et au découragement parmi les partisans de l'intégration. Ce qui me semble d'un intérêt tout à fait particulier pour l'avenir de l'intégration de l'Europe.

Le 4 avril 1955